

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 20 NOVEMBRE 1830. N^o. 20.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Un gros corps de troupes étant arrivé d'Angleterre à Québec vers la fin de Mai, le général Carleton leur ordonna de se rendre aux Trois-Rivières. Le général FRASER, qui avait le commandement de ces troupes, fit débarquer la première division dans la ville, tandis qu'une autre était dans les vaisseaux, vis-à-vis de la place, et que le reste était en route sur le fleuve. Le général Sullivan, qui était encore à Sorel, avec un gros corps de troupes américaines, crut qu'il aurait bon marché des troupes anglaises qui étaient débarquées aux Trois-Rivières, s'il pouvait les attaquer avant qu'elles eussent été jointes par les autres divisions. Dans cette vue, il ordonna au général THOMPSON de se rendre avec dix-huit cents hommes à l'embouchure de la rivière Nicolet, pour traverser à la Pointe du Lac, et s'avancer de là sur les Trois-Rivières. Dans la nuit du 8 Juin, ils effectuèrent leur débarquement sans être aperçus, et si ce n'eût été d'un paysan canadien, qui leur avait servi de guide, et qui s'échappa et alla porter la nouvelle de leur approche au général Fraser, il est très probable qu'ils se seraient rendus maîtres de la ville. Le général Fraser fit aussitôt débarquer les troupes qu'il y avait à bord des vaisseaux, avec plusieurs pièces de canon, et ordonna au général NESBIT de poster son détachement à l'arrière des Américains, et au major GRANT de prendre possession du pont, de peur qu'ils ne s'échappassent par la Rivière du Loup.

Dès que les Américains furent débarqués, ils marchèrent à l'attaque de la ville. Le général Fraser s'avança à leur ren-

contre, et il s'en suivit un combat, qui se termina bientôt à l'avantage des Anglais. Le général Thompson, le colonel IRWIN, commandant en second, et deux cents de leurs gens furent faits prisonniers. Le principal corps d'armée retraits en désordre dans un bois marécageux, et y demeura jusqu'au lendemain. Le major Grant ayant abandonné le pont, ce jour-là, par ordre du général Carleton, les Américains retraversèrent à la rive du sud, et s'en retournèrent à Sorel. Ils y furent poursuivis le 14 Juin, par un corps de troupes anglaises, sous le général BURGOYNE, commandant en second, qui avait ordre de ne point hasarder de combat avec eux, avant d'avoir été joint par une autre division qui devait coopérer avec lui. Profitant de ce délai, les Américains se retirèrent à St. Jean, puis traversèrent le lac Champlain, et allèrent se poster à la Pointe à la Chevelure.

Dans le mois de Juillet, les Américains ayant envoyé un parti d'éclaireurs, le long de la rivière Richelieu, sous le lieutenant WHITCOMB, celui-ci rencontra le général GORDON, de l'armée royale, se rendant à cheval de St. Jean à Chambly, et lui tira un coup de fusil qui l'abattit de son cheval, blessé mortellement, et lui ota son épée et sa montre. Quoique cette action, dit M. Smith, loin d'être justifiable, fût infame en elle-même, à la honte du gouvernement Américain, son auteur ne fut point puni. Le général Gordon mourut de sa blessure au bout de quelques jours.

Le mauvais comportement des troupes Américaines, dit le même historien, leur fit perdre l'amitié de ceux des Canadiens qui d'abord s'étaient montrés favorables à leur cause. La plupart des bons, ou des reconnaissances qu'ils donnaient aux habitans des campagnes pour articles à eux fournis, n'étaient pas lisibles, ou ne portaient point de signature, et il y en eut la moitié de rejettes par le quartier-maître de l'armée américaine. Plusieurs des officiers et des soldats faisaient des promesses de paiement sans avoir intention de payer, et souvent les paysans recevaient des coups de bayonnettes en retour des provisions de bouche qu'ils avaient fournies. Ils pillèrent chez plusieurs curés, et les habitans eurent souvent à se plaindre des actes arbitraires et véxatoires, pour ne pas dire absolument tyranniques, de leurs généraux ou de leurs commandans. Une telle conduite ne pouvait que rendre les Américains odieux aux Canadiens : le Congrès le comprit ; il ordonna que justice fût rendue à ces derniers, et décréta des peines sévères contre tous ceux qui enfreindraient à l'avenir les réglemens militaires qu'il avait établis.

Quoique le général Carleton eût chassé les Américains du Canada, il comprit qu'il était de la plus grande importance de recouvrer le commandement du lac Champlain. Dans cette

vue, il rassembla à St. Jean un nombre de petits bâtimens et de bateaux, et y fit transporter plusieurs reconstructions de vaisseaux envoyées d'Angleterre pour le service des lacs. A la fin de Septembre, sa flotte se composait de l'*Inflexible*, (vaisseau reconstruit) de 18 canons de douze livres de balle; de la *Maria*, goëlette de 14 canons de six; du *Carleton*, de 12 canons de six; d'un grand bateau plat portant six canons de douze et deux obusiers; d'une gondole de six canons de neuf; de vingt chaloupes canonnieres portant chacune un canon de bronze de neuf à vingt-quatre livres de balles, et de quatre bateaux longs portant un canon chacun, pour être employés comme allèges. Il y avait en outre un grand nombre de bateaux pour le transport des troupes, du bagage, des effets militaires et des provisions de bouche. Quatre cents matelots de la flotte et deux cents tirés des bâtimens de transport formaient les équipages des vaisseaux de guerre, et les canons devaient être servis par des détachemens de l'artillerie royale. Le capitaine (depuis l'amiral) PRINGLE commandait les vaisseaux, et le général Carleton, l'armement naval.

Les Américains, apprenant que les Anglais se préparaient à leur disputer le commandement du lac, firent aussi leurs préparatifs pour se mettre en état de le conserver. Dès la mi-août, ils avaient déjà, à la Pointe à la Chevelure, une petite corvette, trois goëlettes et cinq gondoles; portant ensemble 55 canons de douze, neuf, six et quatre livres de balle, outre soixante-dix mousquetons ou coulevrines, et ayant trois-cent quatre-vingt-quinze hommes d'équipage; et avant le 1er. Octobre, ils y ajoutèrent un *cutter*, trois galères et trois gondoles, portant des canons de quatre à dix-huit livres de balle. Le commandement en chef de la flotte fut donné au général Arnold,

Au commencement d'Octobre, les préparatifs du général Carleton étant achevés, il s'avança sur le lac jusqu'à l'île *Valcour*, où il trouva la flotte d'Arnold rangée en ordre, pour lui disputer le passage entre cette île et la terre-ferme. Il s'en suivit une action où l'on se battit avec bravoure et opiniâtreté des deux côtés. Cependant un fort vent contraire empêchant l'*Inflexible* et plusieurs autres vaisseaux de venir à l'aide de ceux qui combattaient, le général Carleton, sur l'avis du capitaine Pringle, fit retirer ces derniers et discontinuer le combat. Les Américains perdirent un de leurs plus gros vaisseaux, qui fut poussé à la côte, et une de leurs gondoles, qui fut coulée à fond. Ils se retirèrent, pendant la nuit dans la baie de *Cumberland*: le capitaine Pringle mit sa flottille en ligne, à l'entrée de cette baie, pour leur couper la retraite. Mais Arnold, sentant l'infériorité de ses forces, profita de l'obscurité de la nuit, et s'échappa avec tant de dextérité et de promptitude, qu'il

était hors de vue le lendemain matin. La flotte anglaise le suivit, et le lendemain, (13 Octobre, elle le rejoignait, à quelques lieues de la Pointe à la Chevelure. Le combat s'engagea à midi, et dura jusqu'à 2 heures, sans avantage marqué ni d'une part ni de l'autre : plusieurs des vaisseaux d'Arnold l'abandonnèrent alors ; ce qui ne l'empêcha pas de soutenir le combat encore quelque temps, avec sa bravoure accoutumée. La victoire se décida enfin contre lui : Sa seconde galère, commandée par le brigadier WALTERBURY se rendit ; la galère *Congrés*, qu'il commandait en personne, et cinq gongoles furent poussées sur le rivage par ses ordres, et aussitôt que les équipages en furent débarqués, elles furent brulées à fleur d'eau. Son pavillon resta flottant sur son vaisseau pendant qu'il brulait, afin qu'il ne pût pas être pris par les Anglais. La perte de ces derniers n'excéda pas cinquante hommes tués et blessés. Celle des Américains dut être beaucoup plus considérable, car une de leurs gondoles sauta en l'air, avec une centaine d'hommes qu'il y avait à bord. Le 15, la flotte anglaise jeta l'ancre vis-à-vis de la Pointe à la Chevelure. Le fort fut évacué par les Américains, qui se retirèrent à Tigonderoga. Le général Carleton fit débarquer ses troupes à la Pointe à la Chevelure, et y demeura jusqu'au 3 Novembre. Il les fit rembarquer ce jour-là, et retourna à St. Jean.

(A continuer.)

ANIMALCULES AQUATIQUES.—Mr SCORESBY, dans ses observations sur l'hydrographie des mers populaires, dit que soupçonnant que la décoloration de l'eau, qui y règne d'une manière si marquée, provenait d'une substance animalé, il constata le fait, en soumettant l'eau à un puissant examen microscopique, et découvrit des animalcules en nombres, qui, appliqués à l'étendue des eaux ainsi imprégnées, peuvent donner matière au discours et au raisonnement, mais que nous ne pouvons pas plus comprendre que l'infinité. L'énumération complète d'une seule de ces espèces d'animalcules qui existent dans deux milles quarrés d'eau, exigerait, d'après son calcul, le travail de 30,000 personnes, pendant six ou sept mille ans.

PHENOMENE DANS LA MARE'E.—Un changement remarquable dans la marée, dit un journal anglais, a eu lieu dernièrement à Bristol. Quand d'après les calculs exacts des tables des marées, l'eau aurait dû être à sa plus grande hauteur à midi et cinquante-huit minutes, le flux n'eût lieu que jusqu'à

onze heures cinquante minutes, et le reflux commença alors, faisant une variation d'une heure et huit minutes. Il y a environ trois ans, on remarqua une irrégularité à peu près semblable dans ce port et dans quelques autres endroits, et il se trouva à la fin que la chose provenait d'un tremblement de terre, qu'il y avait eu dans la Péninsule. Il est probable que la présente variation dans la marée a été causée par quelque commotion arrivée loin de nos rivages.

NOUVEAU TELEGRAPHE.—On dit qu'il va être établi en France un nouveau système télégraphique, qui sera au service du public comme les bureaux de poste. Le résultat en sera très important pour le commerce ; car on pense qu'une dépêche contenant plusieurs lignes, qui traversera plusieurs centaines de lieues en quelques instans, ne coutera que 20 francs. M. Ferrier de Drapignan, l'inventeur de ce nouveau système, se propose d'organiser prochainement une ligne de télégraphes de Paris au Havre. Il a déjà été fait, en présence de personnes nommées par le gouvernement, des expériences qui paraissent promettre le succès complet de l'entreprise.

MORÉE.—Le général Schneider, commandant les troupes françaises en Morée, écrit de Modon le 15 août 1830, au ministre de la guerre :—

“ Les troupes sous mes ordres et moi adhérons et nous soumettons aux mesures que la France a jugées nécessaires à son salut et à ses libertés.

“ L'adhésion est unanime parmi nous, et je n'aurai pas un seul officier qui n'adopte avec grand plaisir le nouvel ordre de choses.”

Des lettres de Constantinople du 10 Septembre, apprennent que le 8 de ce mois, le pavillon tricolore a été déployé sur l'hôtel occupé par l'ambassade française et sur les vaisseaux français qu'il y avait dans le port.

PROJET D'UN CONGRES. *Vienne, 20 Sept.*—Le bruit qu'il va s'assembler un Congrès à Troppau, s'accrédite de plus en plus ; et l'on dit même aujourd'hui que sa majesté l'empereur partira pour cette ville Lundi prochain.

PARIS, 10 Oct.—Le sujet général de la conversation à Florence est le rapport d'un congrès des différens souverains d'Italie, qui devait s'assembler à Vienne. On dit que le prince de Salerne a déjà reçu l'ordre de se rendre dans cette ville, de la part du roi de Naples. Le grand-duc de Toscane, le duc de Modène et le prince de Lucques doivent aussi être présents à

cc congrès. La cour de Rome y sera représentée par le cardinal Macchi ; celle de Sardaigne par le comte Alfieri de Sostengo, et le grand-duché de Parme et de Plaisance par le marquis de Piombino. On doute beaucoup que ces potentats soient capables de prévenir les troubles qui menacent leurs états, à moins qu'ils ne fassent de grands sacrifices et de grandes concessions à leurs sujets ; c'est-à-dire qu'ils ne leur accordent la liberté et une constitution libre.

Un mouvement révolutionnaire a eu lieu à Florence, jusqu'à présent la plus paisible des villes d'Italie. Le pavillon tricolore y a été arboré, et les cris de "Liberté ! Constitution ! Patrie !" se sont fait entendre de tous côtés. Heureusement le militaire n'est point intervenu, et l'ordre a été enfin rétabli par les autorités civiles.

NEUTRALITE'. *Londres, 11 Oct.*—Nous avons reçu de Paris les renseignemens suivans relativement aux affaires des Pays-Bas : "M. Gendebien, député par le gouvernement provisoire de Bruxelles, pour faire l'offre d'une alliance avec la France, a eu des entrevues avec le ministre des affaires étrangères et autres, mais il n'a pas réussi. On lui a dit que quelque fût la satisfaction avec laquelle le gouvernement français pût envisager la perspective de relations d'amitié plus étroites avec les Belges, ce ne pouvait être que par rapport à la tranquillité générale de l'Europe, qu'on pourrait mettre en danger, en annexant le territoire de la Belgique à la France, ou en le mettant sous la protection spéciale de ce royaume. Ce fut en conséquence du mauvais succès de la mission de M. Gendebien que le gouvernement provisoire de Bruxelles émana la proclamation par laquelle la Belgique est déclarée état indépendant. Le point le plus intéressant présentement est de savoir sous quelle forme de gouvernement et sous quel chef cet état sera placé : nous ne croyons pas qu'on soit ailleurs opposé à son indépendance de manière à mettre des obstacles sérieux à la solution de cette question.—*Courier.*

LONDRES, 12 Oct.—Les lettres particulières reçues ce matin de Paris par exprès, des quartiers les plus respectables, sont de la nature la plus favorable quant aux relations d'amitié qui existent entre les gouvernemens de France et d'Angleterre, en autant qu'ils sont déterminés à observer une stricte neutralité à l'égard de la Belgique, et à s'efforcer par leur médiation de maintenir une paix générale en Europe.

Extrait de la Proclamation du Prince d'Orange, chargé provisoirement du gouvernement des provinces méridionales.

"En vous quittant, nous avons porté au pied du trône le

vœu exprimé par plusieurs d'entre vous de voir les deux parties du royaume séparées, en demeurant néanmoins sous le même sceptre. Ce vœu a été accordé.

“ Mais avant que le mode et la condition de cette grande mesure puissent être déterminés d'une manière constitutionnelle, sa majesté accorde provisoirement aux provinces méridionales une administration distincte, entièrement composée de Belges, dont je suis le chef. — Les affaires de cette administration se feront avec les corps publics ou avec les particuliers, dans la langue qu'ils voudront. — Toutes les places dépendantes de ce gouvernement seront données aux habitans des provinces qui le composent. La plus grande liberté sera accordée par rapport à l'instruction de la jeunesse, et les autres améliorations se feront conformément aux vœux de la nation et aux besoins des temps. — Concitoyens, tout ce que nous demandons de vous, c'est d'unir vos efforts aux nôtres, pour réaliser ces espérances, et nous vous garantissons l'oubli de toutes les erreurs politiques qui peuvent avoir précédé cette proclamation.”

Anvers, 5 Octobre.

Extrait de la Proclamation du Roi des Pays-Bas.

“ Trouvant qu'il nous est impossible, en conséquence des événemens qui se sont succédés avec la plus grande rapidité, de protéger les habitans loyaux des provinces méridionales contre les forces supérieures qui ont été amenées contre eux, nous sentons qu'il nous est nécessaire de tourner toute notre attention sur cette partie de notre royaume dont la fidélité à notre maison et aux institutions d'une société bien organisée s'est montrée d'une manière si positive.

“ Habitans des Pays-Bas ! votre force est nécessaire présentement pour la protection de votre pays. La situation du royaume exige qu'il y ait un armement général, et que toute votre énergie se déploie pour préserver ce que vous avez de plus cher et de plus sacré. La loi fondamentale déclare que dans des circonstances semblables à celles où nous nous trouvons, c'est un des premiers devoirs des habitans du royaume de prendre les armes. Aux armes donc, à la pressante demande de votre souverain ! Aux armes pour la cause de l'ordre et des lois ! Aux armes sous la protection du Tout-puissant, qui a si souvent sauvé les Pays-Bas et la maison d'Orange des plus grands dangers.”

La Haie, 7 Octobre.

France.—Dans la chambre des pairs, le 27 Septembre, le comte de Montalivet se leva pour appeler l'attention de la chambre sur une lettre signée Le Comte de Kergorlay, laquelle

avait paru dans la *Quotidienne* du 25. Cette lettre contenait une instigation positive à la guerre. Elle faisait espérer le retour du *duc de Bordeaux*, et mettait un trône en opposition au trône du peuple français. Il n'hésitait pas à dire que la chambre des pairs serait une cour de vengeance, et non une cour de justice. Dans le cas où le gouvernement ne ferait aucune démarche pour punir l'auteur de cette lettre, il (le noble pair) ferait une proposition à la chambre sur le sujet.

Le duc de Broglie répondit qu'il avait été commencé une poursuite contre la *Quotidienne*, aussi bien que contre la *Gazette de France*, qui avait copié la lettre en question. Une poursuite devait aussi être intentée contre le comte de Kergorlay, dans le cas où il s'avouerait l'auteur de l'écrit. Quant à la question de savoir comment ces poursuites seraient conduites, le présent moment n'était pas celui où il convenait de l'expliquer.

Le marquis de Barbé-Marbois pensait que la chambre ne devait faire aucune attention aux insultes contenues dans cette lettre. D'ailleurs, comme il avait été intenté des poursuites, la chambre devait attendre la décision du tribunal.

Le roi a reçu aujourd'hui (10 Octobre,) la grande députation chargée de lui présenter l'adresse adoptée hier par la chambre des députés. Un grand nombre de membres accompagnaient la députation. Tous les ministres étaient présents à la droite et à la gauche du roi, qui était assis sur le trône. Le président ayant lu l'adresse, sa majesté a répondu :

“ Messieurs. — Je reçois avec une grande satisfaction l'adresse que vous m'avez présentée. Les sentimens que vous y exprimez sont depuis longtemps dans mon cœur. Témoin, dès mes premières années, de l'abus effrayant de la peine de mort en matières politiques; et de tous les maux qui en sont résultés pour la France et pour l'humanité, j'en ai constamment et ardemment désiré l'abolition. Le souvenir de ces temps de désastre, et les sentimens de tristesse qu'ils me font éprouver, lorsque j'y reporte mes pensées, vous fourniront une sûre garantie du plaisir que j'aurai à vous soumettre un projet de loi conforme à vos vœux. Quant aux miennes, elles ne seront jamais entièrement remplies, tant que nous n'aurons pas fait disparaître de notre code toutes ces rigueurs et ces pénalités auxquelles l'humanité se révolté, dans l'état présent de la société.”

PARIS, 11 Oct.—Il est arrivé hier des dépêches pour l'ambassadeur suédois, contenant la réponse du roi de Suède au roi des Français, et annonçant qu'il serait transmis de nouvelles lettres de créance par le prochain courrier.

Une lettre de Bâle dit qu'il s'est manifesté des symptômes de fermentation dans cette ville, et qu'on s'attendait à une crise politique dans les différents cantons de la Suisse.

BRUNSWICK, 28 Sept.—Hier matin, il est arrivé ici de Londres, un député du duc Frédéric avec un message au duc Guillaume. Il fut bientôt annoncé que le premier avait transféré au second le gouvernement du pays pour un temps illimité. Les états ont rédigé une longue adresse au duc Guillaume, dans laquelle ils lui peignent sous de fortes couleurs l'état déplorable auquel le pays a été réduit par les mesures arbitraires du prince. L'adresse des états a été publiée hier soir à six heures. Il s'est aussitôt assemblé une vaste multitude, à laquelle on l'a lue à la clarté des lampes, au milieu des plus vives acclamations de joie.

LA DIÈTE D'ALLEMAGNE, pour réprimer l'insurrection qui a éclaté dans le pays d'Hanau et dans d'autres endroits de l'électorat de Hesse, et mettre les états contigus à couvert des incursions des bandes d'insurgens, a résolu d'inviter la Bavière, Bade et Nassau à envoyer des corps de troupes sur des points fixes, & d'en faire marcher promptement dans les lieux où les autres gouvernemens pourraient avoir besoin de leurs secours. La Diète a résolu de plus, qu'il sera formé un corps de réserve de 6000 Prussiens à Wetzlar, de 4000 Wirtembergeois à Halbroun, et de 6000 Bavaois à Bruckenau.

ESPAGNE.—Madrid, 30 Sept.—Vendredi dernier, un nombre considérable de volontaires royalistes se sont rassemblés dans leurs quartiers, et se sont mis à crier : "La mort aux ministres ! Vive Charles V !" Quelques uns des chefs ont été arrêtés.—On dit que tous les ministres ont offert leur démission, mais que le roi l'a refusée. Plusieurs particuliers de distinction ont été bannis de Madrid, entr'autres l'archevêque de Tolède, plusieurs conseillers d'état, le général Carvajal, commandant des volontaires royalistes. Dans une entrevue récente avec les ministres, Ferdinand prit Calomarde à part, et on lui entendit dire d'un ton très animé : "Tu m'en répondras sur ta tête." Calomarde se retira fort agité, et il est malade depuis.

MADRID. 4 Oct.—La guerre civile qui nous menace s'approche à grands pas. Le gouvernement, pendant quelque temps embarrassé et incertain, est maintenant porté à adopter un système complet de terreur. Ce système est également mis en œuvre contre les libéraux et contre les apostoliques. Notre

Gazette de Samedi contient un décret sanguinaire et sauvage, par lequel sa majesté déclare sujets à la peine de mort tous ceux des Espagnols impliqués dans des plans ayant pour but de changer la forme du gouvernement, ou de donner aux bannis le moyen de parvenir à ce but; ou qui leur donneront des avis, ou communiqueront avec eux d'une manière contraire aux vues du gouvernement de sa majesté. Ce décret sanguinaire a produit un effet tout différent de celui qu'en attendait le gouvernement : il a été reçu avec mépris et indignation, et n'a pas peu contribué à faire désirer un changement.

DERNIERES NOUVELLES.

PAR le paquebot *Brighton*, il a été reçu à New-York des Journaux de Londres jusqu'au 16 Octobre, Les articles suivants nous ont paru les plus importants :

LA HAIE, 19 Oct.—Nous ne voulons point de mal aux Belges de ce qu'ils persistent à vouloir être séparés de nous, car c'est ce que les Hollandais désirent de tout leur cœur. La commission nommée pour proposer les mesures à prendre pour opérer un changement dans la loi fondamentale, est maintenant divisée en deux sections. L'une s'est déclarée pour une séparation totale sous la même dynastie, et l'autre pour une séparation partielle et modifiée. Il ne reste plus ici des députés du sud que le prince de Chimay, qui désire se retirer aussi, pour n'être pas le seul Belge présent.

Le 12 Oct.—Il paraît que le parti favorable au prince d'Orange gagne du terrain dans plusieurs parties de la Belgique. Sa proclamation, d'après des lettres privées, a été reçue avec plaisir par plusieurs personnes de Bruxelles, et quelques uns des journaux de cette ville l'ont publiée. Elle est fort approuvée à Louvain; et à Gand, le peuple en est généralement très satisfait. Le *Journal de la Meuse*, le principal organe du clergé, n'a pas encore parlé du plan de donner le sceptre au prince d'Orange, mais il a donné insertion à deux articles remarquables, où l'on montre que l'établissement d'une république serait inconvenant et dangereux. Les nouvelles d'Anvers font aussi croire qu'il y a un grand parti dans le sud en faveur du prince d'Orange, et il y a lieu d'espérer que la tranquillité se rétablira dans ces provinces par la voie des négociations.

GAND, le 9 Oct.—Les nuages qui obscurcissaient notre horizon commencent à se disperser, et tout annonce que notre nouvelle organisation se complètera sans intervention étran-

gère. Le gouvernement provisoire ne se croit pas autorisé à traiter de la forme du gouvernement, et renvoie cette question au congrès national. Serons-nous une république? Nous ne le pensons pas. Serons-nous indépendans de la Hollande? La chose est décidée. De toute autre puissance? Le principe reconnu de non-intervention en est la garantie. Nous mettrons-nous, par un acte de la volonté nationale, et par un contrat formel, sous le sceptre du prince d'Orange? Nous l'espérons. Ce paraît être le vœu de la majorité de nos compatriotes de tous les partis. C'est tout ce qui était demandé d'abord, et même plus. L'acquiescement a peut-être été tardif; mais parlera-t-on d'étiquette et de formalités, quand il s'agit de l'intérêt et du salut de tous?

Le 12 Oct.—Jusqu'à ce que le congrès national ait déterminé la forme de notre gouvernement, et confié le pouvoir au nouveau chef de l'état, nous continuerons à produire tous les argumens favorables à l'opinion qui placera son altesse royale, le prince d'Orange, à la tête des affaires. Après avoir fait l'éloge de la manière dont le prince s'est conduit dans les dernières conjonctures, le journaliste continue: "A peine avons-nous écrit ces lignes, que nous avons trouvé dans le *Journal d'Anvers* l'article suivant: "Le décret par lequel son altesse royale ordonne que tous les actes émanant de lui seront contresignés par le ministre du département auquel ils appartiendront, est remarquable et important. C'est la profession de foi constitutionnelle du prince; c'est l'adoption franche du gouvernement représentatif. Le contreseing met la personne du prince hors de question, et indique le ministre responsable. Il annonce qu'une nouvelle ère commence pour le gouvernement de la Belgique.

Du Courier des Pays-Bas du 13 Octobre.

Le gouvernement provisoire, prenant en considération que les circonstances demandent la prompte réunion d'une Convention, qu'un nouveau système électoral occasionnait des délais, et que le mode d'élection qui va être suivi n'est que temporaire, il est décrété:

I. Le Convention Nationale se composera de deux cents membres.

II. Les membres de la Convention Nationale seront élus directement par les citoyens.

III. Pour être électeur, il faut être Belge de naissance ou naturalisé, ou avoir résidé depuis six ans dans la Belgique; être âgé de 25 ans au moins, et payer la proportion de contributions que les usages des différentes villes et districts ont assi-

gnée, suivant les localités respectives, pour l'admission aux collèges électoraux.

IV. Les taxes directes payées par chaque électeur forment le cens électoral dont il est parlé dans l'article précédent. (Les articles V et VI n'offrent rien de bien important.)

VII. Les individus suivants sont aussi électeurs sans qu'il soit exigé d'eux aucun cens électoral, pourvu qu'ils remplissent les deux premières conditions de l'article III : savoir ; les conseillers, les juges des tribunaux, les juges de paix, les avocats, les procureurs, les notaires, les docteurs ou professeurs, de droit, sciences, belles-lettres, philosophie, médecine, chirurgie, ou accouchemens.

VIII. Les élections se feront par districts administratifs.

IX. Les électeurs s'assembleront dans les districts administratifs où ils ont leur domicile actuel.

X. Tout citoyen âgé d'au moins 25 ans, Belge de naissance, ou par droit de naturalisation, pourra être député à la convention nationale, s'il réside dans la Belgique. Tous les étrangers qui avaient établi leur résidence dans la Belgique avant la formation du ci-devant royaume des Pays-Bas, et qui ont continué à y résider, sont considérés comme Belges.

XI. Il n'est pas nécessaire que le député ait son domicile dans la province pour laquelle il sera élu.

Correspondance privée.—Bruxelles, 12 Oct.—Vous pouvez presque compter sûrement que la souveraineté de la Belgique, avec une constitution rédigée par les chefs de la révolution, sera offerte au prince d'Orange. Ceux qui paraissent ouvertement les plus violemment opposés à cette mesure, la favorisent en secret. A en juger par le *Courier des Pays-Bas*, vous croiriez que les éditeurs réprouvent ce plan ; il n'en est pas ainsi ; ils le combattent par leurs remarques éditoriales, mais ils insèrent dans leur journal des lettres et des extraits d'autres journaux, qui le recommandent comme nécessaire pour le salut du pays. Il y a néanmoins un fort parti républicain, et, quelque étrange que cela puisse paraître, il y en a un pour le prince de Saxe-Cobourg ; mais ce dernier parti est très peu nombreux.

PARIS, 13 Oct.—Aujourd'hui, à une heure, le roi a reçu en audience privée, 1o. M. Lambruschini, archevêque de Beryte, qui a présenté à Sa Majesté les lettres de sa Sainteté le Pape, l'accréditant en qualité de nonce du St. Siège Apostolique à la Cour de France ; 2o. le comte Gustave de Loewenhielm, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de sa majesté le roi de Suède et de Norvège, qui a aussi présenté à Sa Majesté les lettres de son souverain, l'accréditant à la Cour de

France. M. Lambruschini et le comte de Loewenhielm ont été accompagnés et présentés au roi par le comte Molé, ministre des affaires étrangères, qui les a ensuite présentés à la reine et aux princes et princesses de la famille royale. Le colonel Sollage, chargé, par son altesse royale le grand-duc de Bade, de transmettre au roi la réponse de son souverain à la lettre annonçant l'avènement de Sa Majesté, a aussi été admis à une audience privée.

Le général Clauzel mène les choses bon train à Alger; toutes les démissions demandées sont acceptées aussitôt. Des Bédouins et des Maures, en assez grand nombre, ont été surpris sortant de la poudre hors de la ville; quelques uns ont été fusillés. On embarque toujours les pièces en bronze dont les nations européennes avaient garni les murs d'Alger; toutes ces pièces seront remplacées par des pièces en fer. L'armée vient d'être partagée en quatre divisions, au lieu de trois qui existaient avant.

Le bey de Constantine, qui marchait sur nous avec des troupes, étant retourné vers le siège de sa résidence, a trouvé le trône occupé par un autre; après une bataille sanglante entre les deux partis, l'usurpateur a été tué, le bey a repris sa place, renoncé à toute tentative contre nous et envoyé sa soumission au général Clauzel.

Le débat suivant a eu lieu dans la Chambre des Députés le 4 Octobre, à l'occasion de la proposition de transporter les cendres de Napoléon de Ste. Hélène à la place Vendôme.

Le général Lamarque se leva et dit: Messieurs—Comme soldat d'Austerlitz et de Wagram, j'ai écouté avec une profonde émotion le rapport qui vient d'être fait à un magistrat capable de sentir et d'apprécier la vraie gloire. Si j'étais dans le camp, entouré de mes compagnons d'armes, je m'écrierais sans hésiter, "Hâtons-nous de réclamer les restes de celui qui nous a si souvent conduits à la victoire; victime de la trahison, il est tombé au milieu de nous; victime de la confiance, au lieu d'un asile qu'il cherchait parmi des étrangers, il n'a trouvé qu'une prison et un tombeau. Si nous n'avons pu l'arracher du rocher auquel il avait été enchaîné par la terreur de ses ennemis, à tout événement, ne permettons pas que ses cendres demeurent captives." Mais comme législateur, je ne me sens pas libre de donner cours aux émotions de mon cœur sans considération, et de me laisser entraîner par le souvenir de la gloire passée. Une politique raisonnable doit être notre guide, et l'intérêt général notre but unique. Considérons donc si, dans notre présente position, la mesure proposée tend à l'établissement de la sûreté publique, ou si elle ne la mettrait pas

en quelque danger. Tout ce qui a rapport à Napoléon est d'une importance sérieuse ; son nom est en lui-même une puissance ; sa mémoire un culte ; la mort même n'a pu refroidir ses cendres ; il n'y a que quelque temps, si elles eussent été rapportées sur le sol de la France, elles auraient suffi pour détruire la dynastie qui nous a été imposée par des étrangers. Maintenant tout est changé : le droit divin et le droit de l'épée ont disparu devant les droits du peuple ; l'urne électorale a mis en pièces la sainte-amponle, et par le même choc a détruit des impressions moins anciennes. Elevée au trône, non par un corps de soldats, mais par la voix unanime de toute une nation, une nouvelle dynastie règne sur nous ; plantée d'hier à l'appel de la liberté, elle a déjà poussé de profondes et impérissables racines. Fondant sa légitimité sur nos droits, elle ne peut être attaquée sans mettre en question celle que nous sommes prêts à défendre au péril de nos vies. Nous pouvons donc redemander les cendres de Napoléon Bonaparte, et accomplir le vœu qu'il a exprimé sur son lit de mort.

Que Paris, continue l'orateur, comme une nouvelle Athènes, ou une nouvelle Sicyone, reçoive les cendres d'un nouveau Thésée ; ou comme un nouvel Aratus, escorté par ses anciens compagnons d'armes, qu'il soit ramené dans un cercueil celui qui est si souvent revénu parmi nous dans un char de triomphe, au milieu des acclamations de toute la France ; mais rappelons-nous bien en même temps, que c'est le grand Capitaine que l'Europe, l'Asie et l'Afrique ont vu couvrant notre étandard d'une gloire immortelle, que nous honorons ainsi, et non le Monarque, qui, en saisissant le sceptre de Charlemagne et la couronne de Didier, n'a pas suffisamment compris que la liberté est le plus précieux de nos droits, comme étant la plus indispensable de nos possessions. Je vote donc pour le renvoi de la proposition au ministre de l'intérieur.

M. de Lameth s'opposa à la proposition du général. Il déclara qu'il ne désirait aucunement rabaisser la gloire du grand capitaine des temps modernes ; mais ce grand capitaine avait asservi la nation ; il avait violé la charte, (ici une voix s'écria, « la charte ! »), et chacun de nos droits nationaux ; il avait été la cause de l'envahissement de la France ; il avait tout sacrifié au maintien de sa couronne impériale ; il avait même commis le ridicule excès d'épouser une princesse royale. Napoléon est mort, continue l'honorable député ; que ses cendres reposent en paix, car si elles étaient apportées en France à cette époque, je craindrais qu'elles ne donnassent naissance à de nouveaux troubles. Je vote donc pour l'ordre du jour.

M. Jacminot dit, qu'après le discours du général Lamarque, il se serait abstenu d'exprimer ses sentimens, si M. La-

meth n'avait pas proposé l'ordre du jour. La charte avait été mentionnée ; mais Napoléon n'avait pu violer ce qui n'existait pas.—(La constitution—la constitution.)—Napoléon n'avait pas violé la constitution ; il avait rétabli l'ordre, relevé la religion, fait de la France la première des nations, tant par sa civilisation que par ses victoires. Ses cendres pouvaient être redemandées sans danger, maintenant que toute la France était unie de sentimens.

L'ordre du jour ayant été mis aux voix, il fut adopté à une grande majorité, et conséquemment la proposition fut rejetée.

ANGLETERRE.—On lit dans le *Standard* du 15 Oct. “ Les ministres ont été en communication active durant toute la matinée. Sir R. Peel, Lord Melville, le chancelier de l'échiquier et lord Ellenborough ont eu de longues entrevues avec le duc de Wellington.—Nous avons entendu parler de procédés étranges comme devant avoir lieu avant l'ouverture de la campagne parlementaire. Le premier ministre a encore essayé de ramener à lui les *torys*, mais il n'a pas réussi. Sa Grâce, nous dit-on, s'attend à se tirer d'affaire aussi aisément dans la présente session, qu'il a fait dans la dernière, et nous n'oserions pas dire que son attente est mal-fondée.

On lit dans le *Morning Herald* : “ On n'est pas peu surpris de voir Sir George Murray laisser le département des colonies ; ce qui indiquerait que le Premier convient de la vérité de ce qu'on lui a souvent donné à entendre, que son administration participait un peu trop de la nature d'un gouvernement militaire.

Le *John Bull* dit : “ On croit généralement que lord Palmerston et Mr. Charles Grant entreront dans le cabinet, et que le premier aura le département des colonies.”



Tout en abhorrant les crimes commis au commencement de l'insurrection belge, et en déplorant les maux occasionnés par la guerre civile qui en a été la suite, (si on peut appeler de ce nom des combats livrés entre des Hollandais et des Belges,) il est peut-être permis de se réjouir du succès dont elle paraît devoir être finalement couronnée. On y voit du moins un nouvel exemple de la lutte heureuse d'un peuple contre son gouvernement ; et l'on peut regarder cet exemple comme utile et pouvant tourner au profit de l'espèce humaine, quand on considère combien, en Europe, le nombre des mauvais gouvernemens l'emporte sur celui des bons, et combien, chez la plupart, il y aurait de réformes à opérer, d'abus à corriger, pour que les sujets fussent généralement aussi heureux que le

comportent les conditions du pacte social, et la différence nécessaire des états et des fortunes.

L'exemple donné par la Belgique, ajouté à celui que la France avait donné un mois au paravant, aura son utilité, s'il contribue à rendre les souverains despotiques plus disposés à acquiescer aux demandes raisonnables de ceux qui leur sont soumis, et s'il n'est pas pour les peuples qui devraient se trouver bien de leurs gouvernemens, un prétexte pour chercher violemment un mieux imaginaire ou *inobtenable*, et pour nuire par là, quoiqu'involontairement, à la cause de ceux qui ont réellement et grandement sujet de se plaindre. Le despotisme et l'anarchie sont deux excès, deux maux moraux, dont les hommes ont également à souffrir lorsqu'ils pèsent eux ; et si c'est dans les gouvernans un tort énorme et une folie que de se refuser sous un prétexte ou sous un autres, à la correction d'abus criants, à la suppression de maux manifestes, c'est aussi dans les gouvernés un tort grave et une manie ridicule, que de faire d'inconvéniens mineurs, sinon imaginaires, des griefs insupportables, et justifiant la rébellion, l'insurrection, la guerre civile, et les maux de toutes sortes qui en sont la conséquence.

Pourtant, les réclamations déraisonnables, et qui, si elles étaient accordées, pourraient conduire du mal au pis, ne peuvent guère provenir présentement que de l'ignorance, ou de cette espèce d'exaltation ou d'exagération prétendue patriotique, qu'on appelle démagogie ; car les règles du bon gouvernement ont été trouvées et assez clairement exposés, et les droits de l'homme, ou pour mieux dire peut-être, les droits réciproques des hommes, assez bien définis. Mais l'éducation politique fait des progrès rapides chez tous les peuples de l'Europe, et plus cette éducation sera chez eux générale et enracinée, plus il sera difficile de les tenir sous le despotisme ou l'oligarchie, ou de les faire tomber dans l'anarchie ; de sorte qu'on peut raisonnablement supposer que le temps n'est pas très éloigné, où les gouvernemens, dans cette partie du monde au moins, seront ce qu'ils doivent être, des institutions faites pour l'avantage de tous, et non pour le profit ou le plaisir d'un seul, ou du petit nombre.

Marié : A Chambly, le 10 de ce mois, John JAMIESON, Écuyer, à Demoiselle MARGARET, fille aînée de l'honorable Samuel HARR.

Commissionnés : John GODARD, Écuyer, Avocat et Procureur.

Mr. O. C. FORTIER, Médecin et Chirurgien.

BECEMMENT PUBLIE, et maintenant à vendre chez l'Auteur et à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de *Poésies Canadiennes*, ayant pour titre:

ÉPITRES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.—Épître Infantine.—Satire I, contre l'Avare.—Satire II contre l'Envid.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I. *Est nobis in rebus*.—Épître II. *Decipimur specie recti*.—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—Le Vin d'Espagne.—Complets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson sur l'air: *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savans de la Grèce.—Les Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhaits.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux Souhaits.—L'Hiver du Canada.—Épitaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe. (Sur l'air: *Aussitôt que la lumière; Que j'aime à voir ces hirondelles*, &c.)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épitaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Épigrammes.—Épitaphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

TAPIS DE TOILE PEINTE.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir M. M. les Curés et le public en général, qu'il continue à manufacturer, au plus court avis, et à vendre des TAPIS DE PIED DE TOILE PEINTE, pour les chœurs d'église, les salons, &c., à son atelier, rue du St. Sacrement, Montréal.

J. B. CHALIFOUX

Octobre, 1827.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore rien donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

A Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis, et autres.

LE Soussigné a vendre, L'ARITHMETIQUE, proprement et solidement reliée et dem. rel. Aussi, la GÉOGRAPHIE EN MINIATURE, le VOYAGE DE FRANCHÈRE, &c. &c.

M. BIBAUD

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissement ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie

LE Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, l'Arithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue Viger, près du Marché-Neuf.

M. BIBAUD

Il traduit aussi de l'ANGLAIS en FRANÇAIS, PAMPHLETS, REQUÊTES, AVERTISSEMENS, &c.

UNE personne d'un âge mûr, et qui a acquis de l'expérience dans les affaires et le commerce, désirerait trouver de l'emploi, comme Commis, ou Conducteur de travaux publics.—S'adresser à l'Éditeur.
Montréal, 24 Septembre 1830.